

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 09/12/2024**OBJET : Convention de servitude avec ENEDIS sur les parcelles cadastrées AI 321-322
Brianne nord – impasse Lamartine**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation 29/11/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 09 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Nathalie HERAUD à Sandrine TROUSSIEUX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Afin de permettre :

- D'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 41 mètres ainsi que ses accessoires,
- D'établir si besoin des bornes de repérage,
- D'encastrier un ou plusieurs coffres et/ou ses accessoires, dans un mur, un muret ou une façade,
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...),

Une convention de servitude avec ENEDIS sur les parcelles cadastrées AI 321-322 situées impasse Lamartine est nécessaire.



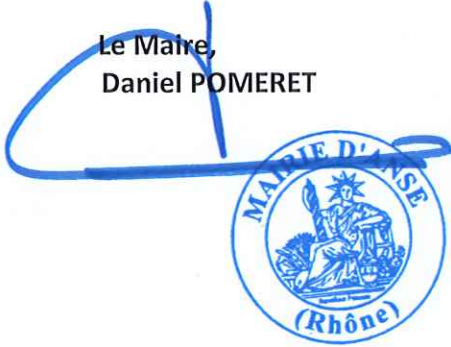
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** l'instauration de cette servitude,

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND